COMITE DE PILOTAGE du 06/12/2012 à la Mairie de Saint Germer de Fly

SITE Natura 2000 : «« Landes et forêts du Bas Bray de l'Oise »

Etaient présents:

| CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE | Mme Brault |
|--|-------------------|
| COMMUNE DE VILLERS SUR AUCHY | M. Beaudoin |
| COMMUNE DE CUIGY EN BRAY | M. Berenger |
| COMMUNE DE SAINT PIERRE ES CHAMPS | Mme Cugurno |
| COMMUNE DE SAINT GERMER DE FLY | M. Maillard |
| COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE BRAY | Mme Bertogli |
| ASSOCIATION PICARDIE NATURE | M. Maillier |
| CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE NORD PAS DE CALAIS - PICARDIE | M. Pillon |
| CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE | M. Decodts |
| FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'OISE | M. Mery |
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L'OISE | M. Delafolie |
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE | Mme Badsi |

Excusés:

- Commune de Senantes
- Union syndicale des Marchants de bois de l'Oise
- Syndicat des propriétaires forestiers de l'Oise

I. Introduction par Mme Badsi

Mme Badsi remercie les participants présents d'avoir répondu à ce comité de pilotage (COPIL), rappelle l'ordre du jour de ce comité de pilotage et remercie la commune de Saint Germer de Fly d'avoir mis à disposition une salle de réunion.

Elle précise qu'il est apparu évident de réunir lors de la même réunion, les membres des comités de pilotage des sites Natura 2000 « Cuesta du Bray » et les « Landes et forêts du Bas Bray de l'Oise ». En effet, ces 2 sites sont en partie concernés par les mêmes acteurs locaux.

Un rappel de l'ordre du jour est fait :

- Présentation sommaire du document d'objectifs (DOCOB) par le Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- Validation du DOCOB par les membres du COPIL;
- Présentation des contrats à venir par le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie ;
- Désignations du président du comité de pilotage et de la collectivité territoriale ou groupement chargée de la mise en oeuvre du DOCOB ;
- Questions diverses.

Il est rappelé que lors du dernier COPIL du 26/06/2012, par manque de participants, les services de l'État avaient décidé de reporter la validation du DOCOB.

II. Présentation sommaire du document d'objectifs

La parole est laissée à M. Pillon (CRPF):

A travers un diaporama M. Pillon présente le document d'objectifs et notamment les enjeux du site qui sont :

- la conservation des habitats de landes et de pâtures agricoles ;
- le maintien d'une agriculture extensive ;
- le maintien du niveau d'eau et la lutte contre l'abaissement des nappes.

M. Maillier (Picardie nature) s'interroge sur la manière dont la gestion extensive est prise en compte.

M. Pillon précise que la gestion est dite extensive car les propriétaire interviennent peu fréquemment et très légèrement dans leurs parcelles.

Mme Badsi propose la validation du document d'objectifs.

Cette validation est acceptée par l'ensemble des membres du COPIL.

Le document d'objectifs sera accessible prochainement sur les sites internet de la DDT de l'Oise et de la DREAL.

Il est tout de même rappelé la procédure de mise en oeuvre du DOCOB :

Le DOCOB définit les actions à conduire pour atteindre les objectifs de bon état de conservation des habitats et des espèces présents sur le site. Des mesures contractuelles permettent la mise en oeuvre concrète des actions prévues par le DOCOB.

Elles peuvent prendre la forme :

- d'un contrat Natura 2000 : en milieu forestier ou non agricole, le contrat constitue l'outil principal pour l'application des DOCOB. Co-financés par le FEADER, les crédits de l'Etat et éventuellement par les collectivités territoriales, il permet d'engager des mesures à buts non productifs sur tous les types de milieux : ouverts, humides, aquatiques, forestiers ...;
- 2. de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) : outil analogue aux contrats Natura 2000, destinées aux personnes exerçant une activité agricole. Ces engagements portent sur la mise en oeuvre d'actions visant à maintenir, voire restaurer des habitats ou des espèces dans un bon état de conservation ;
- 3. d'une charte Natura 2000 : constituée d'une liste d'engagements et de recommandations contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le DOCOB.

Ils portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des activités de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte est tout à fait compatible avec la signature d'un contrat. Ces engagements simples ne sont pas rémunérés.

III. Présentation du contrat à venir par le CEN Picardie

M. Decodts présente le contrat Natura 2000 prévu sur la commune de Blacourt chez un propriétaire privé. Ce propriétaire a signé un bail emphytéotique avec le conservatoire pour la gestion de 4.44 ha de bas marais et de prairies paratourbeuses. L'objectif du contrat est la restauration de bas marais par déboisement et essouchage de 5000 m², la fauche de 2000 m² et le rajeunissement d'une mare. Le montant prévu du contrat est d'environ 40000 €.

IV. Désignations du président du Comité de pilotage (COPIL) et à celle de la collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

La situation est identique à celle du site « Cuesta du Bray »

Mme Badsi indique qu'aucune candidature n'a été reçue à la DDT de l'Oise et demande à l'assistance s'il y a des candidatures.

Mme Cugurno fait part de la candidature de M. Pellerin maire de la commune de Saint Pierre es Champs à la présidence du COPIL.

Mme Badsi indique que la candidature de M. Pellerin ne peut être retenue que si une collectivité territoriale ou un groupement propose également sa candidature à la mise en œuvre du DOCOB, ce qui n'est pas le cas car aucune candidature relative à cette mise en œuvre du DOCOB n'a été reçue.

Ainsi, la candidature de M. Pellerin ne peut être retenue.

Faute de candidatures conjointes à la présidence et à la mise en œuvre du DOCOB, le préfet et par délégation, la DDT de l'Oise assureront la présidence et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB.

Un débat s'installe autour de ces désignations :

Mme Bertogli précise que la CCPB a bien été contactée par la DDT sur une possible candidature concernant la mise en œuvre du DOCOB, mais que faute de moyens et de temps la CCPB ne donne pas suite.

Cependant, après les élections municipales de 2014, il est possible que des candidatures se manifestent à la présidence et à la mise en œuvre du DOCOB.

Mme Badsi aborde le sujet relatif aux modifications du périmètre.

Elle précise que ces modifications sont de deux natures : affinage et extension/retrait.

L'affinage consiste à se « caler » par rapport aux limites cadastrales ou naturelles en fonction des situations. Effectivement, il a été constaté que ces limites ne sont pas assez fines par certains endroits du périmètre et donc de ce fait implique une certaine interrogation.

L'extension consiste à intégrer dans le périmètre initial de nouvelles zones uniquement si cela s'avère justifié d'un point de vue écologique (inventaires de terrain identifiant des habitats et espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire)

Le retrait d'une zone peut également être présenté au ministère, si effectivement la zone concernée ne présente plus du tout d'intérêt écologique.

Néanmoins la procédure de modification est longue (1 à 2 ans) après consultation des propriétaires concernés :

- accord des membres du COPIL
- délibération des communes concernées
- dossier transmis : DDT/DREAL/Ministère de l'Ecologie/Commission Européenne

A la suite, il est demandé à M. Decodts de présenter les propositions. Il s'agit d'un premier document de travail.

Les propositions de modifications seront présentées lors du prochain COPIL qui devrait avoir lieu au cours du second semestre 2013.

M. Beaudoin précise qu'il est très satisfait des travaux qui font l'objet d'une convention avec le CEN Picardie. En effet, la commune de Villers sur Auchy a confié la gestion d'une parcelle communale de 15 ha au conservatoire par la signature d'un bail emphytéotique en 1994.

Pour information les présentation seront disponibles sur le site de la DDT de l'Oise.

L'assistance n'ayant plus de question, Mme Badsi clôt la réunion et remercie les participants.

La responsable du bureau Nature

et Biodiversité

Maria Badsi